

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** ASEPTO 5
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **Code du produit:** OFSP/BAG: CHZN0955
- **UFI:** R2H5-N8C2-YN2Q-TRME
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Biocide
Désinfectant détergent
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
info@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
chlorure de didécylidiméthylammonium

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 69011-36-5	Isotridecaanol, 3-5 EO ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2	chlorure de didécylidiméthylammonium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥2,5-<5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	alcool isopropylique ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≤2,5%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 2)



Consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un local muni d'un bac de rétention.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Température de stockage recommandée:** Entre +5°C et +25°C

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 3)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 alcool isopropylique (≤2,5%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;
--------------	---

- DNEL

497-19-8 carbonate de sodium

Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	10 mg/m ³ (effets locaux)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	5 mg/m ³ (effets locaux)
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	10 mg/m ³ (effets locaux)

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-63-0 alcool isopropylique (≤2,5%)

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire conforme à EN 141.

- Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux solutions alcalines

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· **Forme:**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:**

>11

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

>100 °C

· **Point d'éclair**

<65 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité à 20 °C:**

1,02 g/cm³

· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· **Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Cinématique:**

Non déterminé.

· **Teneur en solvants:**

· **VOC (CE)**

1,80 %

· **VOCV (CH)**

1,80 %

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières/Substances incompatibles:** Acides

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 5)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>13.000 mg/kg (rat)

7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

Oral	LD50	238 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	3.342 mg/kg (lapin)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	4.090 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

· Effet primaire d'irritation:

497-19-8 carbonate de sodium

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) Pas d'irritation de la peau
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) Irritant pour les yeux.

- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

LC50/96h	0,19 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	0,062 mg/l (Daphnia)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 6)

67-63-0 alcool isopropylique

LC50/96h	9.640 mg/l (Pimephales promelas)
----------	----------------------------------

EC50/48h	13.299 mg/l (Daphnia)
----------	-----------------------

EC10/18h	5.175 mg/l (Pseudomonas putida)
----------	---------------------------------

497-19-8 carbonate de sodium

LC50/96h	740 mg/l (Gambusia affinis)
----------	-----------------------------

EC50/48h	265 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))
----------	---

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

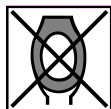
- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:**

Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**



Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- **Code déchet:**

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

07 06 01

- **Catalogue européen des déchets**

HP14	Écotoxique
------	------------

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Évacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025


Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA 	UN3082
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA 	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	9 Matières et objets dangereux divers.
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	9
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de didécylidiméthylammonium Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category 	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 8)

- | | |
|------------------------------|---|
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III |
|------------------------------|---|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

OFSP : Produit Biocide

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

7173-51-5 chlorure de didécyltriméthylammonium

Annex I Part I

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

· **VOC (CE)** 1,80 %· **VOCV (CH)** 1,80 %

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé

Biocide

Désinfectant détergent

- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 07.10.2025

Nom du produit: ASEPTO 5

(suite de la page 9)

· **Contact:**

*Ideal Chimic SA
Département Sécurité & Législation
+41 (0)22 307 11 80*

· **Acronymes et abréviations:**

*ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1*

· **Information supplémentaire:**

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- *en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.*
- *lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois*
- *En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.*

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR